



61

ACP
AUTORITÉ
DE CONTRÔLE
PRUDENTIEL
BANQUE DE FRANCE

Assurances

1. Le secteur des organismes d'assurance

Le mouvement de concentration du marché de l'assurance se poursuit

Le mouvement de concentration du marché français de l'assurance, amorcé depuis le milieu des années 1990, s'est poursuivi en 2011. Le nombre total d'organismes habilités à pratiquer les opérations d'assurance est passé de 1 129 en 2010 à 1 074 en 2011¹². Cette baisse concerne en particulier les mutuelles régies par le Code de la mutualité. En effet, la concurrence toujours très vive entre les organismes et la complexification du métier d'assureur complémentaire poussent cette année encore les organismes à adapter leur stratégie et à rechercher une taille critique pour se développer sur le long terme.

Les organismes d'assurance

Nombre d'organismes d'assurances	Déc. 2010	Déc. 2011
Sociétés d'assurance vie et mixte	102	103
Sociétés d'assurance non vie	229	224
Succursales de pays tiers	6	5
soit total entreprises d'assurance	337	332
Sociétés de réassurance	20	19
Code des assurances	357	351
Institutions de prévoyance	53	51
Code de la sécurité sociale	53	51
Mutuelles livre II	719	672
dont mutuelles substituées	237	219
Code de la mutualité	719	672
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	1 129	1 074

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance européennes en France

L'une des formes d'utilisation du passeport est constituée par la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans présence permanente dans ce dernier. Contrairement au libre établissement, la croissance des demandes de passeport en LPS effectuées par des entreprises d'assurance européennes pour exercer en France a été significative et régulière depuis 2005, passant depuis cette date de 827 déclarations à 1 056 en 2011. Le Royaume-Uni est à l'origine de près d'un quart de ces déclarations, l'Irlande de 13%, les autres pays étant nettement moins représentés.

12. Le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre que les organismes habilités à produire des contrats.

Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance et des succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen sur le territoire français au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services en France						
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE et de succursales d'entreprises d'assurance autorisées à exercer en LPS dans l'EEE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	76	78	76	78	84	90	93
Autriche	18	22	24	24	27	27	28
Belgique	50	51	53	56	56	59	59
Bulgarie	0	0	1	2	2	4	4
Chypre	0	0	0	0	0	0	0
Danemark	17	19	20	23	23	25	29
Espagne	31	31	32	38	44	48	49
Estonie	2	2	3	3	4	5	5
Finlande	11	11	11	11	13	15	15
Gibraltar	9	10	14	16	18	21	20
Grèce	4	3	3	4	4	5	6
Hongrie	5	8	9	10	10	13	13
Irlande	117	123	127	133	133	135	133
Islande	2	3	3	3	3	2	2
Italie	53	55	54	57	59	60	57
Lettonie	1	1	1	4	4	4	4
Liechtenstein	15	19	21	24	25	22	24
Lituanie	2	3	4	5	4	3	4
Luxembourg	62	63	64	68	66	65	64
Malte	1	3	6	11	17	20	22
Norvège	13	13	15	16	19	20	20
Pays-Bas	60	62	69	70	67	66	74
Pologne	3	8	9	10	11	12	14
Portugal	12	13	15	15	16	17	16
République tchèque	6	6	8	10	9	10	11
Roumanie	0	0	1	1	1	1	1
Royaume-Uni	225	231	236	224	227	247	237
Slovaquie	1	1	1	2	3	4	4
Slovénie	2	3	4	5	4	4	4
Suède	29	32	36	38	39	42	44
TOTAL	827	874	920	961	992	1 046	1 056

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance françaises en Europe

Au 31 décembre 2011, les entreprises d'assurance françaises avaient effectué 1 728 déclarations au titre de la LPS dans les autres pays de l'EEE. Les pays dans lesquels les établissements français exercent des activités sont principalement, par ordre décroissant, la Belgique (168 déclarations), l'Espagne (140 déclarations), l'Allemagne (121 déclarations), l'Italie (115 déclarations), le Royaume-Uni (105 déclarations), le Portugal (101 déclarations) et les Pays-Bas (96 déclarations).

Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services dans l'EEE	
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France et de succursales d'entreprises d'assurance françaises implantées dans l'EEE	
	2010	2011
Allemagne	92	121
Autriche	66	68
Belgique	111	168
Bulgarie	43	18
Chypre	45	18
Danemark	63	63
Espagne	84	140
Estonie	40	16
Finlande	58	57
Gibraltar	1	1
Grèce	64	36
Hongrie	54	53
Irlande	68	64
Islande	34	15
Italie	84	115
Lettonie	45	18
Liechtenstein	29	28
Lituanie	41	17
Luxembourg	92	91
Malte	47	19
Norvège	46	48
Pays-Bas	68	96
Pologne	57	54
Portugal	76	101
République Tchèque	54	52
Roumanie	49	22
Royaume-Uni	74	105
Slovaquie	52	50
Slovénie	47	19
Suède	59	55
TOTAL	1 743	1 728

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance européennes en France

Le nombre d'entreprises communautaires habilitées à opérer en régime de libre établissement en France n'a pas connu d'évolution significative entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2011. On note toutefois une légère augmentation entre fin 2005 (105 succursales) et fin 2008 (110), puis une tendance à la baisse depuis cette date (101 au 31 décembre 2011).

Les pays européens les plus représentés sur le territoire français sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande avec respectivement 40, 16, 9 et 8 succursales établies en France.

Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen établies en France au 31 décembre 2011

Pays	Succursales établies en France						
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	17	18	17	16	15	14	16
Belgique	12	12	12	12	10	9	9
Danemark	1	1	1	0	0	0	0
Espagne	4	4	4	4	4	3	3
Finlande	1	1	1	1	1	1	1
Grèce	1	1	1	1	1	0	0
Irlande	7	5	5	7	8	8	8
Italie	4	5	5	5	4	4	4
Luxembourg	6	7	7	7	7	6	6
Malte	0	0	0	0	0	0	1
Norvège	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	5	6	7	7	7	6	7
Portugal	3	3	3	3	3	3	3
Royaume-Uni	41	39	41	44	41	38	40
Suède	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL	105	105	107	110	104	95	101

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance françaises en Europe

Les succursales françaises établies dans l'EEE sont au nombre de 113 au 31 décembre 2011 contre 109 au 31 décembre 2010. Comme pour les succursales en France d'entreprises d'assurance issues des pays de l'EEE, la principale activité développée sous cette forme est l'assurance « non vie ».

Les principaux pays d'implantation sont l'Espagne avec 17 succursales, l'Italie avec 16 succursales, et l'Allemagne avec 11 succursales. Par ailleurs, certaines des succursales implantées dans l'EEE exercent elles-mêmes dans le reste de l'Union européenne en libre prestation de services.

Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2011

Pays	Succursales établies dans l'EEE	
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France	
	2010	2011
Allemagne	11	11
Autriche	4	4
Belgique	9	9
Bulgarie	5	5
Danemark	1	1
Espagne	15	17
Finlande	2	2
Grèce	3	4
Hongrie	3	4
Irlande	2	2
Italie	16	16
Lettonie	1	1
Liechtenstein	1	1
Luxembourg	4	4
Norvège	1	1
Pays-Bas	4	3
Pologne	5	8
Portugal	8	8
République tchèque	2	2
Roumanie	3	2
Royaume-Uni	7	6
Slovaquie	1	1
Suède	1	1
TOTAL	109	113

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2. L'activité des organismes d'assurance

2.1. Une progression des bilans en valeur de réalisation

À fin 2011, le total de bilan des organismes contrôlés et ayant remis leur dossier annuel à l'ACP dépasse 2 000 milliards d'euros en valeur comptable, en hausse de 3 % par rapport à 2010¹³. Apprécié en valeur de réalisation, c'est-à-dire en intégrant les plus-values latentes nettes, qui baissent pourtant de 27 % par rapport à 2010, le total de bilan atteint 2 050 milliards d'euros.

Bilan agrégé des organismes d'assurance - vue résumée

En milliards d'euros				
Actif	2009	2010	2010 (*)	2011
Réassureurs	77,6	83,0	83,4	91,4
Placements hors contrats en unités de compte - UC	1 421,1	1 530,8	1 531,1	1 577,0
Placements en UC	209,1	222,5	220,5	205,0
Autres actifs	113,9	117,1	118,2	130,0
Total actif	1 821,7	1 953,4	1 953,3	2 003,4
Passif				
Fonds propres	135,3	141,7	144,6	144,7
Provisions hors UC	1 337,8	1 439,5	1 438,0	1 487,8
Provisions en UC	210,6	223,8	221,8	206,1
Autres passifs	138	148,4	148,9	164,8
Total passif	1 821,7	1 953,4	1 953,3	2 003,4
Plus-values latentes	79,2	69,5	63,0	46,2
Bilan en valeur de marché	1 900,9	2 022,9	2 016,3	2 049,6

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Le poste « provisions » du secteur de l'assurance représente les engagements en euros des assureurs envers les assurés, hors contrats en unités de comptes - UC.

Il donne une évaluation du coût futur des prestations qui seront à verser aux assurés. Il est donc fréquent à titre d'analyse d'exprimer le bilan en proportion de ce poste estimé, comme ci-dessous.

Le bilan résumé en proportion des provisions mathématiques ne montre pas de modifications significatives entre 2011 et 2010.

13. Les données de 2011 portent sur les organismes d'assurance (relevant du Code des assurances, du Code de la mutualité et du Code de la sécurité sociale) ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012. Dans les tableaux ci-après, afin de pouvoir comparer les évolutions d'une année sur l'autre, la colonne 2010* présente les données calculées sur la base de cet échantillon, en 2010.

Bilan agrégé des organismes d'assurance - vue résumée en proportion des provisions mathématiques

En %				
Actif	2009	2010	2010 (*)	2011
Réassureurs	5,8	5,8	5,8	6,1
Placements hors UC	106,2	106,3	106,5	106,0
Placements en UC	15,6	15,5	15,3	13,8
Autres actifs	8,5	8,1	8,2	8,8
Total actif	136,2	135,7	135,8	134,7
Passif				
Fonds propres	10,1	9,8	10,1	9,7
Provisions hors UC	100,0	100,0	100,0	100,0
Provisions en UC	15,7	15,5	15,4	13,9
Autres passifs	10,3	10,3	10,4	11,1
Total passif	136,2	135,7	135,8	134,7
Plus-values latentes	5,9	4,8	4,4	3,1
Bilan en valeur de marché	142,1	140,5	140,2	137,8

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

De façon structurelle, les sociétés d'assurance vie et mixte continuent de détenir la plus grande part des actifs du secteur – près de 81 % du total de bilan agrégé en 2011 – en raison des engagements qu'ils portent au titre des contrats d'épargne. La part des sociétés d'assurance vie et mixte dans les primes du secteur, bien que prépondérante, (55 %), est moins importante que celle du total de leur bilan dans la mesure où cette activité impose des placements à plus long terme.

Décomposition de la part des différents types d'acteurs dans les principaux agrégats du bilan du secteur de l'assurance en 2011

En %					
Part dans le bilan en valeur de marché	Assureurs vie et mixte	Institutions de prévoyance	Mutuelles (Code de la mutualité)	Assureurs non vie	Réassureurs
Réassureurs	56,0	6,6	2,8	25,2	9,3
Placements hors UC	81,4	2,5	3,2	10,1	2,8
Placements en UC	99,9	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres actifs	58,8	4,6	4,6	26,3	5,6
Total actif	80,7	2,6	3,0	10,8	3,0
Plus values latentes	- 8,2	1,4	50,8	41,9	14,1
Bilan en valeur de marché	78,7	2,5	4,1	11,5	3,2
Part dans le bilan en valeur de marché	Assureurs vie et mixte	Institutions de prévoyance	Mutuelles (Code de la mutualité)	Assureurs non vie	Réassureurs
Fonds propres	40,0	8,7	11,6	32,1	7,5
Provisions hors UC	83,3	2,3	2,5	9,2	2,7
Provisions en UC	99,9	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres passifs	68,9	2,5	3,7	19,4	5,5
Total passif	80,7	2,6	3,0	10,8	3,0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2.2. Une progression de l'activité très contrastée en fonction des branches

En 2011, les organismes d'assurance ont enregistré un chiffre d'affaires global, mesuré par les primes, de 259 milliards d'euros, soit une diminution de 6 % par rapport à 2010, qui explique par un accroissement de 3 % du chiffre d'affaire non vie et une baisse de 14 % du chiffre d'affaires vie.

Primes en milliards d'euros	Somme des annexes au rapport	Réassureurs	LPS, succursales, acceptations	TOTAL 2011	TOTAL 2010*
Vie	130	3	10	143	165
Non vie	91	7	18	116	110

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Bien que relevant tous d'un unique jeu de directives européennes portant sur l'assurance et la réassurance, les organismes d'assurance contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel ont des profils d'activité caractéristiques qui, au-delà des spécialisations applicables en assurance, découlent également de leur histoire et de leur forme juridique.

Dans le même temps la charge des sinistres, des provisions et la participation aux résultats, se sont également réduites, du fait des opérations vie.

Compte de résultat agrégé - vue résumée

En milliards d'euros	Vie			Non vie			Total		
	2010	2010 (*)	2011	2010	2010 (*)	2011	2010	2010 (*)	2011
Primes	166,12	165,40	143,37	119,06	110,17	116,24	285,18	275,56	259,62
Prestations(-)	208,55	207,66	151,15	93,02	85,43	88,97	301,57	293,08	240,12
Produits financiers	60,06	59,93	23,84	5,83	5,79	4,46	65,89	65,72	28,31
Frais d'administration(-)	13,46	13,46	14,22	24,69	23,87	23,42	39,15	37,32	37,63
Solde de réassurance(-)	- 0,93	- 0,94	- 0,01	2,59	2,59	4,15	1,66	1,64	4,13
Résultat technique	5,10	5,08	1,87	3,60	3,72	4,13	8,70	8,80	6,00
	Produits financiers du résultat non technique						4,63	4,63	3,42
	Autres éléments non techniques						- 3,89	- 4,05	- 2,25
	Résultat net						9,46	9,39	7,17
	Rentabilité (résultat net / fonds propres)						6,68 %	6,72 %	4,96 %

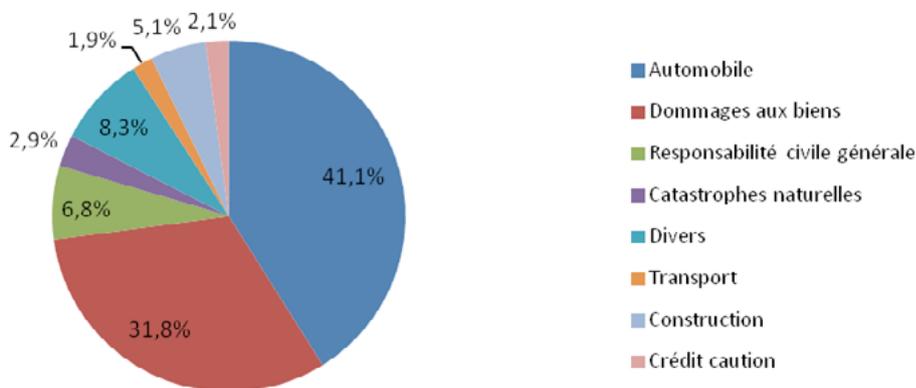
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Un chiffre d'affaires toujours en croissance pour les activités non vie, hors dommages corporels

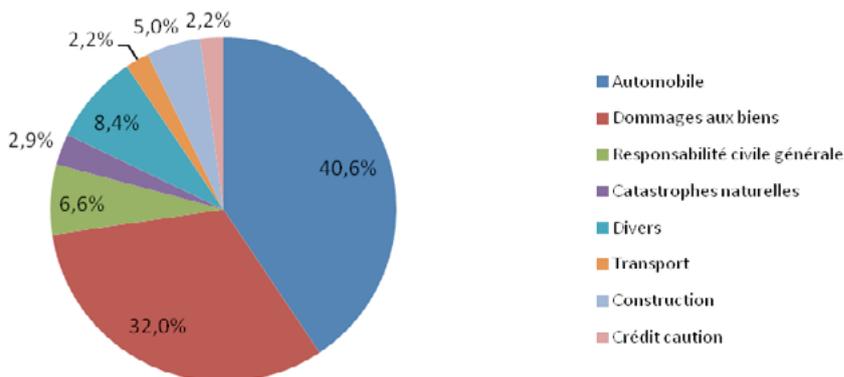
Le chiffre d'affaires non vie (hors dommages corporels) a progressé d'un peu plus de 3 % en 2011 et se retrouve dans l'ensemble des branches. Cette progression est due notamment à des hausses tarifaires, tout comme en 2010, qui sont en partie destinées à compenser une sinistralité qui s'était fortement dégradée les années précédentes. La charge des sinistres et des provisions s'est accrue à un rythme légèrement supérieur, de 4,4 %.

Les branches « automobile » et « dommages aux biens » représentent, comme en 2010, près des trois quarts des primes non vie.

Primes non vie 2010 toutes populations hors dommages corporels



Primes non vie 2011 toutes populations hors dommages corporels



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

LES ORGANISMES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE SANTÉ

Trois catégories d'organismes peuvent exercer une activité dans le domaine de la santé en complément de la couverture sociale obligatoire de l'assurance maladie, branche de la sécurité sociale : les sociétés d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles de santé. En 2011, le Secrétariat général de l'ACP en dénombre 495, répartis de la façon suivante¹⁴ :

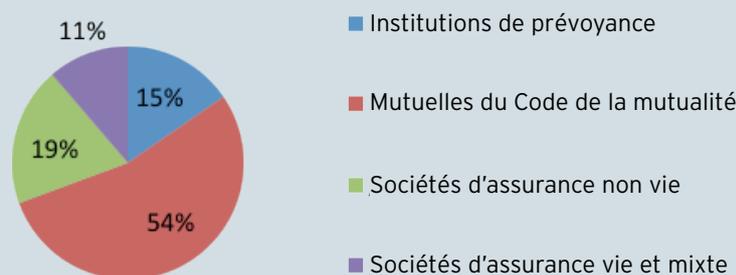
Types d'organisme	Nombre
Sociétés d'assurance	106
Institutions de prévoyance	29
Mutuelles du Code de la mutualité	360

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

L'activité

Plus de la moitié des primes d'assurance complémentaire santé sont collectées par des mutuelles :

Répartition des primes santé selon la forme juridique



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le poids de l'activité santé est variable selon la forme juridique des organismes. Ainsi, en 2011, plus de 81 % du chiffre d'affaires global des mutuelles concerne leur activité santé, alors que ce taux n'est que de 44 % pour les institutions de prévoyance, et de seulement 12 % pour les sociétés d'assurance non-vie et de 6 % pour les sociétés d'assurance vie et mixte.

Les fonds propres des organismes intervenant dans le domaine de la santé représentent 10 % de leur total de bilan.

En 2011, la taxe CMU-C devient une taxe à part entière et ne figure plus dans le chiffre d'affaires santé, qui baisse mécaniquement. Hors effet de comptabilisation de la CMU-C, les primes (émises) santé en France seraient en réalité en progression de 4 %. Le poids des frais de gestion varie selon les types d'organismes : il est le plus faible pour les institutions de prévoyance et le plus fort pour les sociétés d'assurance en global.

¹⁴ Organismes exerçant une activité de santé dans le domaine de la santé en complément de la couverture sociale obligatoire ayant remis un dossier annuel à l'été 2012. Certaines mutuelles peuvent ne pas remettre directement de dossiers annuels parce qu'elles sont substituées ; leurs activités sont suivies par l'intermédiaire de leur substituant.

Le résultat net comptable des organismes de santé baisse en 2011, du fait notamment de la division par plus de deux des produits financiers.

Par ailleurs, la hausse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance sur les contrats responsables, intervenue en cours d'année, n'a pas été répercutée en 2011 sur les assurés.

Compte de résultat agrégé des organismes d'assurance exerçant une activité santé - vue résumée

En milliards d'euros	Société d'assurance vie et mixte	Société d'assurance non vie	Institutions de prévoyance	Mutuelle du Code de la mutualité	Total 2011	Total 2010 (*)
Prime	58,77	50,35	10,95	20,83	140,90	147,12
dont prime de santé	3,50	6,00	4,80	16,80	31,10	31,60
Prestation(-)	59,75	35,37	10,54	18,35	124,01	143,89
dont prestation santé	3,00	4,66	4,9	14,97	27,52	25,35
Produits financiers	8,99	2,29	0,48	0,62	12,38	26,32
Frais d'administration(-)	7,71	11,96	0,92	2,75	23,34	24,19
Solde de réassurance (-)	0,09	2,55	0,10	0,08	2,83	1,20
Résultat technique	0,21	2,76	-0,13	0,26	3,10	4,15
	Produits financiers du résultat non technique				1,66	2,22
	Autres éléments non techniques				-1,30	-2,16
	Résultat net				3,45	4,21

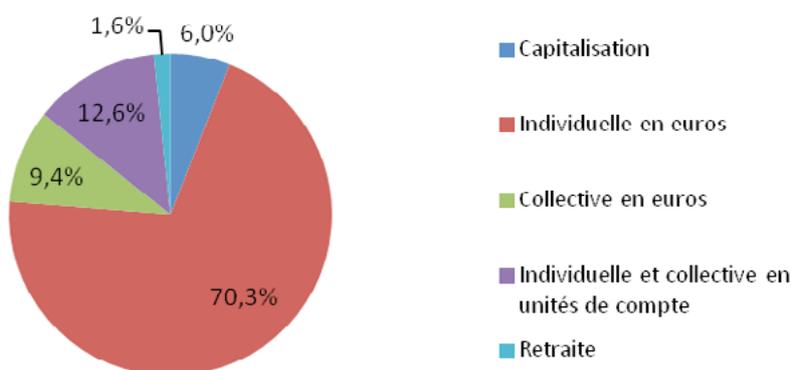
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La marge de solvabilité est couverte à fin 2011 à 127 % pour des sociétés d'assurance vie et mixte, 421 % pour les sociétés d'assurance non vie, 434 % pour les institutions de prévoyance et 336 % pour les mutuelles.

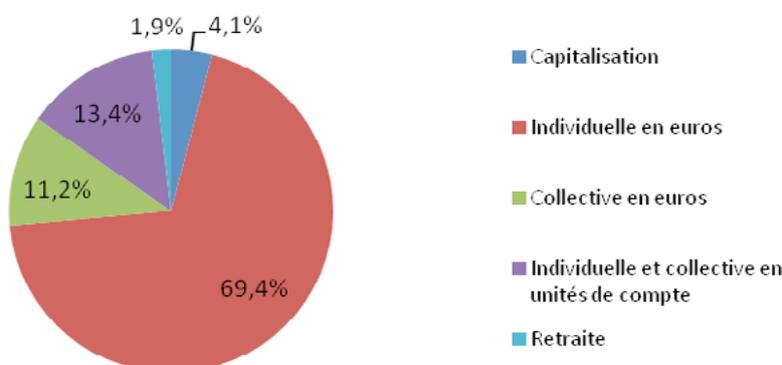
La forte diminution de la collecte des primes en assurance vie

Les primes nettes d'assurance vie ont diminué de près de 14 % par rapport à 2010. Les charges techniques composées de la charge des sinistres, des provisions et de la participation aux résultats baissent encore plus fortement, de 27 %. Alors que les rachats poussent les prestations à la hausse (+ 25 %), la baisse des provisions qui en résulte, adjointe à la baisse des provisions sur contrats en unités de compte et à la réduction de la participation aux résultats, compense largement ce mouvement.

Primes vie 2010 toutes populations



Primes vie 2011 toutes populations



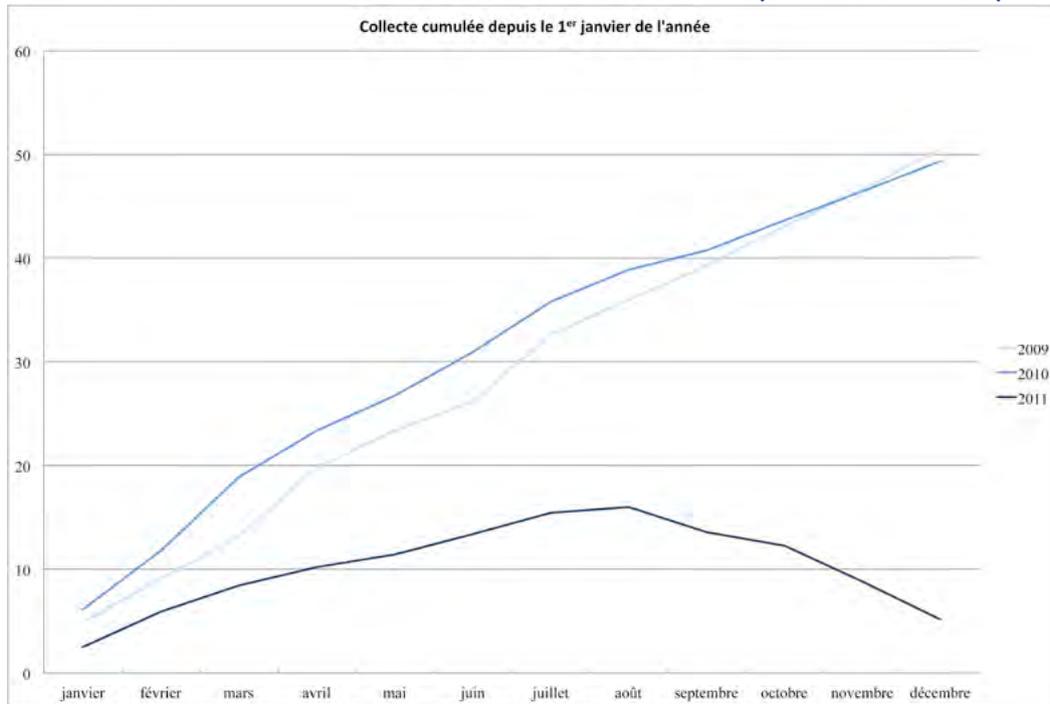
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

Le Secrétariat général de l'ACP suit l'évolution de la collecte hebdomadaire sur les contrats individuels d'assurance vie des assureurs et des mutuelles qui représentent un peu plus de 80 % des primes brutes de l'ensemble du marché de l'assurance vie.

Au cours de l'année 2011, et en particulier à partir de l'été, la collecte nette de l'assurance vie a fortement ralenti par rapport aux années antérieures. À la fin de l'année 2011, la collecte nette est ainsi en repli, atteignant 5,2 milliards d'euros fin 2011, contre près de 50 milliards d'euros en 2010.

Cette évolution s'explique à la fois par une diminution de la collecte brute par rapport à l'an dernier (- 14 %) et par une hausse des prestations (+ 30 %). L'augmentation des prestations en fin d'année est notamment due à d'importants rachats. Représentant en moyenne 69 % des prestations sur ces trois dernières années, les rachats ont atteint près de 77 % en décembre 2011. L'attractivité des produits alternatifs à l'assurance vie, à savoir notamment l'épargne réglementée comme le livret A, a été forte en 2011. En effet, en plus d'un niveau de rendement comparable à celui des autres types de placement, ces produits ont pu être perçus comme des produits immédiatement disponibles et ont bénéficié d'un statut de « valeur refuge » en cas de crise.

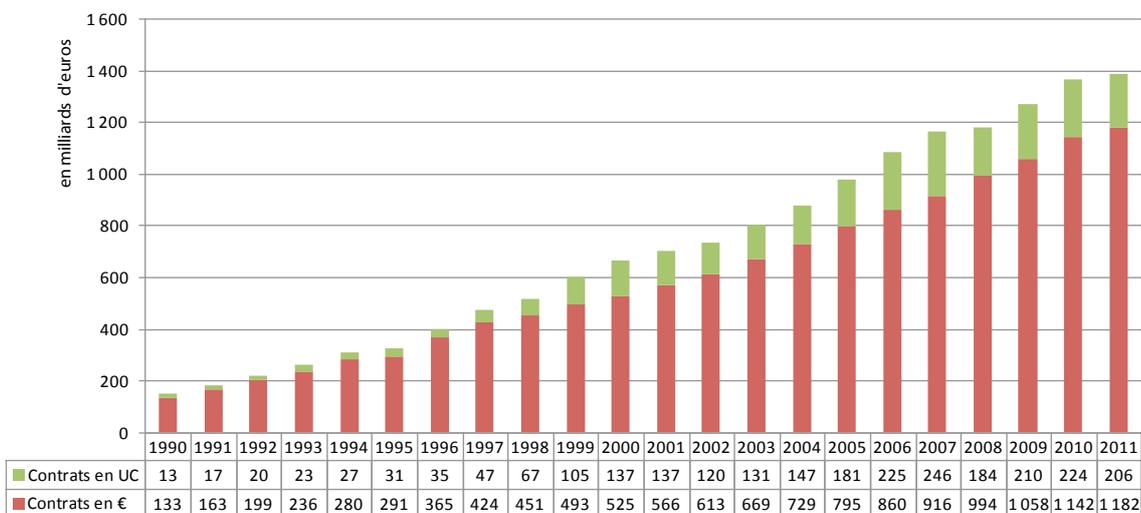
Collecte hebdomadaire sur les contrats individuels d'assurance vie (en milliards d'euros)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel, données de l'échantillon.

Le net ralentissement de la collecte a affecté les provisions mathématiques des sociétés d'assurance et des mutuelles. Les provisions pour les contrats en euro ont faiblement progressé, la revalorisation des contrats compensant les prestations versées. En revanche, dans un contexte de morosité des marchés financiers et de rachats importants, les provisions pour les contrats en unité de compte ont reculé au cours de l'année 2011.

Provisions mathématiques sur les contrats d'assurance vie



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

2.3. Un recours plus important à la réassurance

Globalement le recours aux réassureurs a augmenté de 8,8 % entre 2010 et 2011 en particulier chez les organismes d'assurance vie et mixte.

Primes cédées par forme juridique (en milliards d'euros)

Type d'organisme	Total 2011	Total 2010	Variation (en %)
Sociétés d'assurance vie et mixte	11,1	10,0	10,7
Sociétés d'assurance non vie	11,6	10,8	7,7
Institutions de prévoyance	3,3	3,1	4,4
Mutuelles du Code de la mutualité	2,4	2,2	9,6
Réassureurs	3,0	2,7	10,4
Total	31,4	28,9	8,8

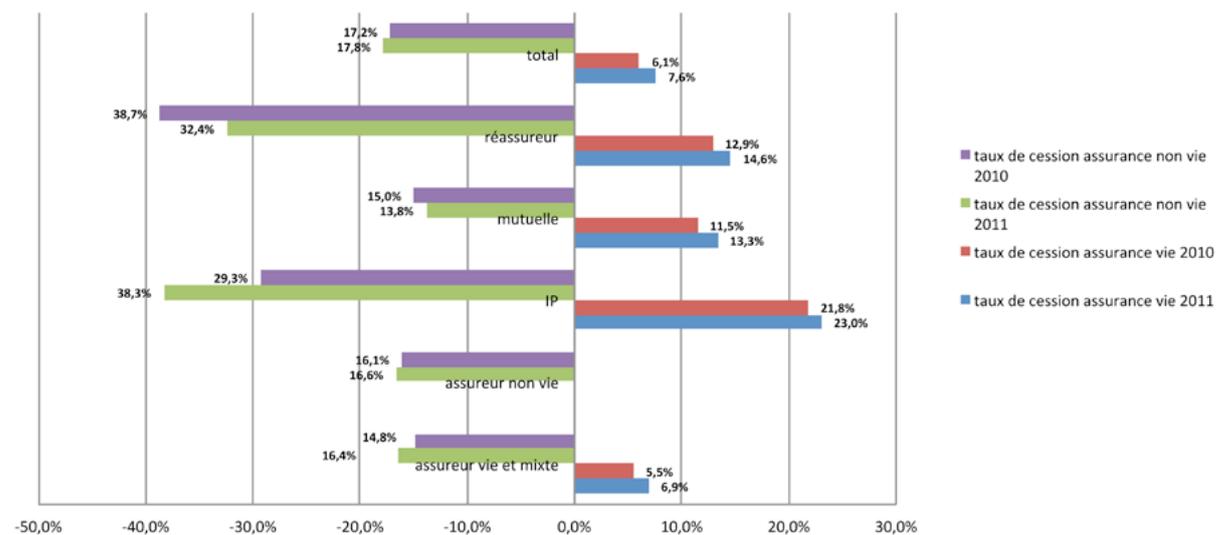
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Le taux de cession est le rapport entre la prime cédée et la prime nette acquise par les organismes d'assurance. A la différence de l'encours cédé brut, il prend en compte l'évolution du chiffre d'affaires potentiellement cessible.

Le taux de cession par forme juridique

Le taux de cession des activités d'assurance vie a augmenté de 1,5 points au global en 2011 tandis que le taux de cession des activités d'assurance non vie n'a augmenté de 0,6 point au global par rapport à 2010.



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les primes cédées et les primes nettes

Les primes nettes d'assurance vie ont diminué de près de 14 % par rapport à 2010. En même temps les primes cédées ont augmenté de 7,7 %. Pour l'assurance non vie, les primes cédées ont augmenté de 6,3 % contre une hausse de 2,7 % de primes nettes.

Répartition des primes cédées et des primes nettes par catégorie juridique (en milliards d'euros)

Type d'organisme	Primes cédées						Primes nettes					
	Assurance vie			Assurance non vie			Assurance vie			Assurance non vie		
	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)
Sociétés d'assurance vie et mixte	9,26	8,59	7,8	1,78	1,40	27,5	134,24	156,72	- 14,3	10,88	9,44	15,3
Sociétés d'assurance non vie	-	-	-	11,65	10,83	7,6	-	-	-	69,98	67,29	4,0
Institutions de prévoyance	0,74	0,68	8,0	1,14	0,63	82,1	3,32	3,14	2,2	2,97	2,14	39,2
Mutuelles du Code de la mutualité	0,38	0,33	13,7	2,66	3,49	- 23,7	2,83	2,90	- 2,3	19,26	23,30	- 17,4
Réassureurs	0,47	0,46	0,7	2,50	2,23	12,4	3,21	3,61	- 10,9	7,72	5,76	34,1
Total	10,85	10,07	7,7	19,73	18,57	6,3	143,50	166,36	- 13,7	110,81	107,93	2,7

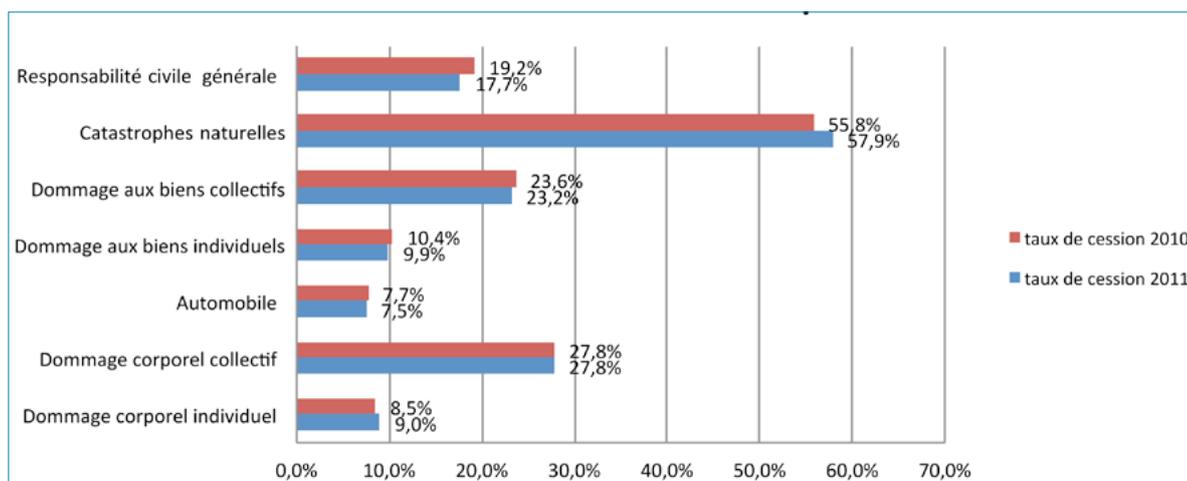
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Taux de cession des organismes non vie

Le taux de cession global est quasiment stable en 2011 passant de 15,8 % à 15,7 % mais son évolution diffère selon les branches.

En 2011, les branches d'assurance dommages ainsi que celle de la responsabilité civile générale ont vu leur taux de cession diminuer tandis que le taux de la branche catastrophe naturelle, qui est de loin le plus élevé, s'est inscrit en hausse à 57,9 % contre 55,8 % en 2010.

Taux de cession des organismes non vie par branche



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3. Des résultats contrastés

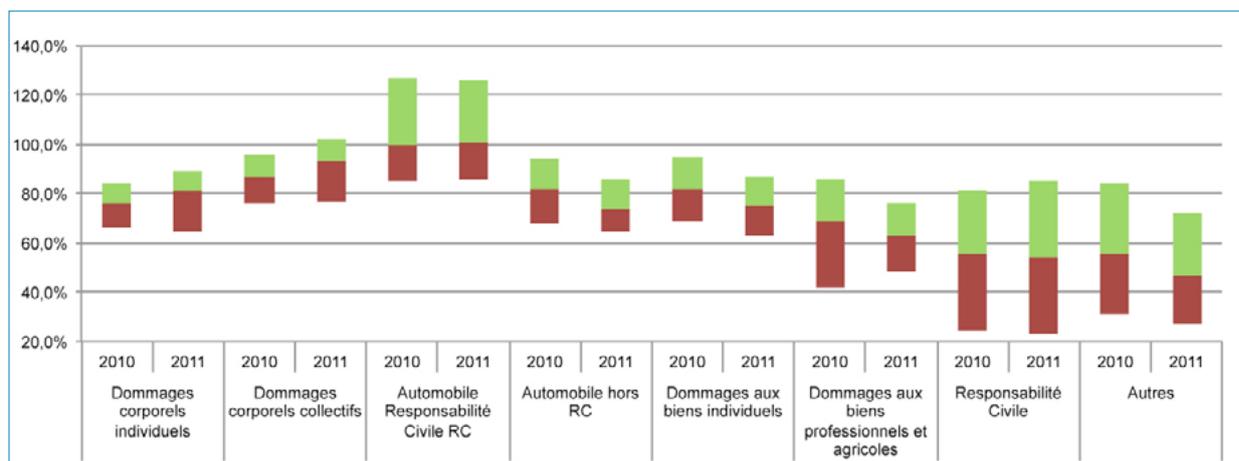
3.1. Les ratios sinistre/prime évoluent de manière contrastée

Les ratios de sinistralité médians sont en baisse entre 2010 et 2011 sur les dommages corporels et la responsabilité civile automobile. Ils sont en hausse sur toutes les autres branches.

À SAVOIR

Le ratio sinistre/prime est le rapport entre le montant des sinistres avérés et des cotisations encaissées sur un même contrat d'assurance ou une branche. Il permet de mesurer la sinistralité des assureurs, en particulier par année de survenance.

Ratio sinistre/prime d'assurance non vie par année de survenance



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3.2. Les ratios combinés suivent l'évolution de la sinistralité

Les ratios combinés suivent l'évolution de la sinistralité, favorable pour les dommages corporels et défavorable pour les dommages aux biens. Ils se réduisent considérablement pour ce qui est de la branche catastrophes naturelles : si l'année 2011 a été coûteuse pour les assureurs en la matière, la France a été épargnée.

À SAVOIR

Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance non vie pour un exercice donné. Il s'obtient en calculant le rapport de la charge des sinistres et des frais généraux sur les primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet aux assureurs d'appréhender leurs performances à la fois en termes de sinistralité et de coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres, et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations) ; les assureurs peuvent alors corriger ce déficit technique par des bénéfices financiers.

Les indicateurs demeurent dans certaines branches supérieurs à 100 %, ce qui traduit une forte intensité concurrentielle et met en évidence une dépendance importante des organismes aux résultats financiers pour maintenir leur rentabilité.

Les ratios combinés par branche - vue résumée

Ensemble de l'activité non vie	Ratio combiné (en %)		Distribution 2011 (en %)		
	2010	2011	25 ^{ème} percentile	médiane	75 ^{ème} percentile
Dommages corporels individuels	98,0	94,5	87,0	97,0	103,0
Dommages corporels collectifs	108,3	103,7	93,0	102,0	114,0
Automobile	106,0	103,8	95,0	104,0	117,0
Dommages aux biens particuliers	101,0	93,9	81,0	96,0	111,0
Dommages aux biens professionnels	86,6	85,0	58,0	79,0	93,0
Responsabilité civile	96,0	81,2	24,0	59,0	91,0
Catastrophes naturelles	124,6	62,7	29,3	53,2	96,4
Divers	88,8	89,6	69,1	88,1	99,7
Transport	75,9	77,7	42,6	68,7	88,6
Construction dont dommage ouvrage	85,0	85,6	14,8	68,9	105,5
Construction dont responsabilité civile	108,8	108,8	77,9	99,6	118,2
Crédit et caution	68,8	74,5	46,5	79,8	92,2

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3.3. Le compte de résultat agrégé

En 2011, les organismes¹⁵ d'assurance ont enregistré une baisse de leur rentabilité, dont le taux, mesuré par le rapport résultat net/fonds propres, passe de 6,7 % en 2010 à 4,9 % en 2011.

Les activités d'assurance vie enregistrent un résultat technique divisé par près de trois par rapport à 2010 du fait de la conjonction de trois facteurs principaux : la forte baisse de la collecte et la hausse des rachats et enfin la baisse des produits financiers nets, du fait d'importantes dépréciations, tant sur les actions que sur les obligations.

La baisse du rendement des placements a été amortie pour les assurés en 2011 par une reprise de provision pour participation aux bénéfices. En outre, la cession de titres en moins-value a conduit à une baisse modérée de la réserve de capitalisation. Rapportée aux provisions techniques, cette dernière passe de 1 % à fin 2010 à 0,9 % à fin 2011.

Pour l'assurance non vie, la croissance de l'activité, supérieure en montant à la charge des sinistres et des prestations, couplée à une légère baisse des frais de gestion, permet de dégager un résultat technique en hausse. En définitive, malgré la baisse des produits financiers nets et l'augmentation de la charge de réassurance, la rentabilité s'améliore.

15. Les sociétés d'assurance vie, mixte et non vie relevant du Code des assurances, les mutuelles du Code de la mutualité, les institutions de prévoyance et les réassureurs, ainsi que les succursales, la LPS, et les acceptations. Des éléments plus détaillés figurent en annexe 1 et suivantes.

3.4. Les placements

A. Une réallocation marginale du portefeuille des placements

L'allocation des actifs est globalement inchangée, même si, au sein des placements en obligations souveraines, on observe une diminution du poids des obligations émises par les États de certains pays de la zone euro au profit des autres obligations.

L'immobilier représente une part importante du stock de plus-values et a pu constituer un amortisseur malgré la part limitée de cette classe d'actifs dans le total de placements.

Structure du portefeuille des placements (en valeur brute comptable, sociétés relevant du Code des assurances)

En milliards d'euros	2010	2011	Variation 2011 / 2010 (en %)
Ensemble des actifs	1 620,2	1 663,1	2,6
dont souverains	498,1	474,1	- 4,8
dont actions	214,6	220,4	2,7
dont obligations	616,3	681,3	10,5
dont immobilier	49,6	53,0	6,9
dont UC	221,1	202,5	- 8,4
dont autres (prêts et fonds en dépôt)	20,5	31,7	54,3

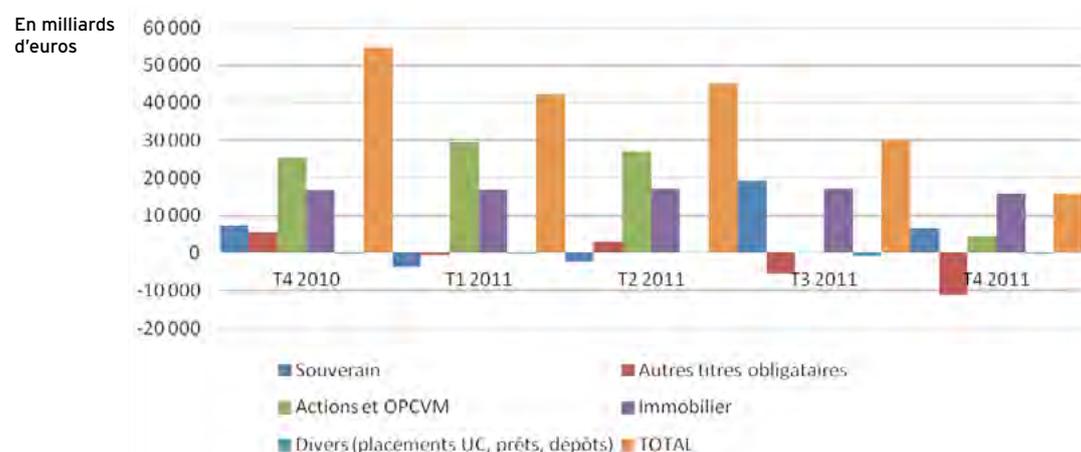
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

B. Des plus-values latentes en baisse mais qui restent positives

Les plus-values latentes du secteur se sont détériorées, passant de 55 milliards d'euros à fin 2010 à 16 milliards d'euros à fin 2011. Mais le portefeuille des organismes d'assurance reste globalement en position de plus-values latentes :

- pour les assureurs non vie, les pertes latentes sur les obligations de sociétés et les actions sont plus que compensées par les gains non réalisés sur les biens immobiliers et les obligations souveraines autres que celles émises par les pays de la zone euro sous tension.
- les assureurs vie sont en situation de faible moins-value latente mais cette situation n'est toutefois pas comparable avec celle des années 2008-2009.

Évolution des plus-values latentes entre les classes d'actifs des organismes du Code des assurances



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

4. Des ratios respectés

4.1. Le taux de couverture des engagements réglementés

À SAVOIR

Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs retenus en couverture aux engagements réglementés.

Les Codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent pas toutefois dépasser certains plafonds pour les catégories d'actifs suivantes : 65 % pour les actions, 40 % pour l'immobilier et 10 % pour les prêts. Ils doivent en outre ne pas excéder, afin de diviser les risques, 5 % des engagements réglementés en valeur émise par une même société (actions, obligations ou prêts), cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture.

Les engagements réglementés correspondent quant à eux aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothèques, dépôts reçus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).

Fin 2011, pour l'ensemble des organismes du secteur de l'assurance, la couverture moyenne des engagements réglementés atteignait entre 104 % et 127 % selon les catégories d'acteurs. Globalement, les assureurs détenaient donc un excédent d'actifs par rapport au minimum réglementaire exigé bien que les engagements réglementés aient cru en cours d'année.

Taux de couverture des engagements réglementés (actifs éligibles disponibles/engagements réglementés)

En %	2011	25 ^{ème} percentile	Médiane en 2011	75 ^{ème} percentile	2010	2009
Sociétés d'assurance vie et mixte	104,0	103,0	104,3	111,4	103,9	103,5
Sociétés d'assurance non vie	106,4	106,4	122,0	166,5	111,4	111,7
Mutuelles du Code de la mutualité	127,2	172,3	317,2	661,5	125,2	126,6
Institutions de prévoyance	124,0	107,7	120,8	147,1	126,8	124,8

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

4.2. Le taux de couverture bilantielle de la marge

À SAVOIR

Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres (augmentés des plus-values latentes nettes des moins-values latentes sur actifs) à la marge minimum de solvabilité. La marge minimum de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non vie en proportion des primes ou des sinistres¹⁶.

16. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions des contrats sans risque de placement pour l'assureur, et en assurance non vie à 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du Code des assurances).

La solvabilité reste confortable dans l'ensemble. Toutefois la situation est différente selon l'activité considérée.

Pour les organismes d'assurance non vie la solvabilité demeure très large. Toutefois le ratio tenant compte des plus et moins-values montre un certain effritement, l'augmentation des fonds propres ne permettant pas de compenser la diminution des plus-values latentes.

À SAVOIR

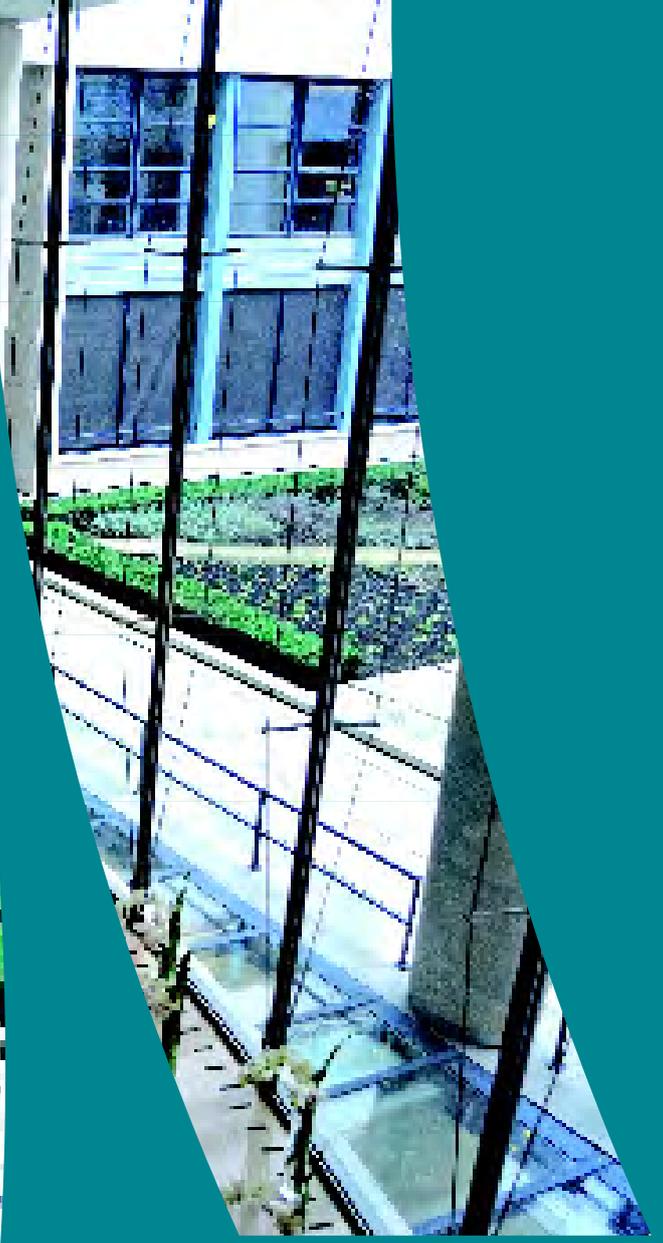
Dans un secteur qui ne dispose pas comme en assurance vie de mécanismes de partage des pertes financières avec les assurés, les organismes tiennent compte de la nécessité de constituer des fonds propres importants pour être en mesure d'absorber des risques plus difficilement mesurables (notamment les risques à développement long).

Les organismes d'assurance vie et mixte ont enregistré quant à eux une baisse sensible de leur marge de solvabilité du fait de la réduction des plus-values latentes nettes. Les mutuelles et les institutions de prévoyance connaissent des évolutions moins marquées.

Taux de couverture bilantielle de la marge et avec prise en compte des plus-values latentes (fonds propres ajustés des plus ou moins-values/exigence réglementaire de marge)

En %	2011	25 ^{ème} percentile en 2011	Médiane en 2011	75 ^{ème} percentile en 2011	2010	2009
Sociétés d'assurance vie et mixte	127,3	121,3	163,5	295,6	125,6	129,0
+ plus/moins-values latentes	149,3	128,5	188,7	339,6	178,9	199,5
Sociétés d'assurance non vie	421,2	195,0	375,7	812,4	401,8	407,5
+ plus/moins-values latentes	525,4	208,1	401,8	838,5	576,7	610,7
Mutuelles du Code de la mutualité	336,0	277,6	404,1	692,8	337,1	345,6
+ plus/moins-values latentes	610,1	266,3	408,4	697,1	426,7	374,7
Institutions de prévoyance	434,5	223,5	446,1	901,1	464,8	522,6
+ plus/moins-values latentes	459,7	219,1	442,1	882,2	535	602,7

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.



5. ANNEXES

Les comptes du marché par catégorie d'opérations

Annexe 1 : Les comptes de l'assurance de capitalisation

Annexe 2 : Les comptes de l'assurance vie individuelle et groupes ouverts en euros ou devises

Annexe 3 : Les comptes de l'assurance vie collective, en cas de vie ou de décès

Annexe 4 : L'assurance vie en unité de compte

Annexe 5 : Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmé (branche 26 et PERP)

Annexe 6 : Les comptes de l'assurance automobile

Annexe 7 : Les comptes de l'assurance de dommages aux biens

Annexe 8 : Les comptes de l'assurance de responsabilité civile

Annexe 9 : Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

Annexe 10 : Les comptes de l'assurance des divers

Annexe 11 : Les comptes de l'assurance transport

Annexe 12 : Les comptes de l'assurance construction

Annexe 13 : Les comptes de l'assurance de crédit et caution

Annexe 14 : Les comptes de l'assurance des dommages corporels

Annexe 1

Les comptes de l'assurance de capitalisation

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	9,10	100,0	8,82	100,0	8,79	0,03	0,00	5,29	100,0	5,27	0,02	0,00
Résultat financier du compte technique	1,22	13,5	1,20	22,6	1,19	0,01	0,00	1,04	19,7	1,03	0,01	0,00
Charges incombant aux réassureurs	1,64	18,0	1,64	31,0	1,64	0,00	0,00	0,94	17,8	0,94	0,00	0,00
Total des ressources	11,96	131,5	11,66	220,4	11,62	0,04	0,00	7,28	137,5	7,24	0,03	0,00
CHARGES												
Sinistres payés	4,58	50,3	4,45	84,1	4,43	0,01	0,00	8,18	154,6	8,15	0,02	0,00
Accroissement des provisions techniques	4,22	46,4	4,17	78,8	4,16	0,01	0,00	-2,78	-52,6	-2,78	0,00	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	0,24	2,7	0,24	4,6	0,24	0,00	0,00	0,19	3,7	0,19	0,00	0,00
Participation aux bénéfices	1,21	13,3	1,18	22,3	1,17	0,01	0,00	1,00	18,8	0,99	0,01	0,00
Primes cédées aux réassureurs	1,54	17,0	1,54	29,2	1,54	0,00	0,00	0,87	16,5	0,87	0,00	0,00
Total des charges	11,80	129,7	11,58	218,9	11,55	0,04	0,00	7,45	140,9	7,42	0,03	0,00
Tranferts net entre catégories	0,14	1,6	0,14	2,7	0,14	0,00	0,00	0,23	4,3	0,23	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	0,23	2,5	0,22	4,1	0,22	0,00	0,00	0,05	0,9	0,05	0,00	0,00

Organismes relevant du Code des assurances - CdA, organisme relevant du Code de la sécurité sociale - CdSS, organisme relevant du Code de la mutualité - CdM, réassureurs - REA.

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,02	0,02	0,02	0,3	8,6
Frais d'acquisition	0,15	0,15	0,12	2,3	56,8
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,09	0,07	1,4	34,6
TOTAL	0,26	0,26	0,21	4,0	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	42,56	41,57	41,08

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement	Montant des capitaux		Variation en %	
	L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)	Au début de l'exercice		A la fin de l'exercice
	2009	34,87	39,40	13,0
	2010	39,16	45,32	15,7
	2011	46,35	44,68	- 3,6

CdA seulement	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	% des capitaux
La stabilité des contrats				
Résiliations	0,00	0,00	0,00	0
Rachats	4,37	3,89	8,36	18,0
Réductions	0,01	0,02	0,02	0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 2

Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou devises

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	103,00	100,0	104,33	100,0	102,66	1,66	0,01	90,02	100,0	88,56	1,44	0,01
Résultat financier du compte technique	28,41	27,6	28,89	32,1	28,35	0,53	0,01	21,38	23,8	21,04	0,34	0,00
Charges incombant aux réassureurs	4,76	4,6	- 28,47	- 31,6	4,76	- 33,23	0,00	6,48	7,2	6,32	0,16	0,00
Total des ressources	136,17	132,2	104,75	116,4	135,78	- 31,04	0,02	117,88	131,0	115,92	1,95	0,01
CHARGES												
Sinistres payés	69,33	67,3	70,44	78,3	69,16	1,27	0,01	88,37	98,2	87,20	1,16	0,01
Accroissement des provisions techniques	30,63	29,7	- 2,72	- 3,0	30,48	- 33,20	0,00	0,79	0,9	0,72	0,07	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	6,98	6,8	7,11	7,9	6,97	0,13	0,00	7,28	8,1	7,12	0,16	0,00
Participation aux bénéfices	26,04	25,3	26,36	29,3	25,97	0,38	0,00	17,54	19,5	17,31	0,23	0,00
Primes cédées aux réassureurs	4,51	4,4	4,70	5,2	4,51	0,19	0,00	6,12	6,8	5,94	0,19	0,00
Total des charges	137,48	133,5	105,89	117,6	137,09	- 31,22	0,01	120,11	133,4	118,29	1,81	0,01
Transferts net entre catégories	2,57	2,5	2,57	2,9	2,57	0,00	0,00	2,19	2,4	2,19	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,26	1,2	1,43	1,6	1,25	0,18	0,00	- 0,04	0,0	- 0,18	0,14	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,30	0,32	0,30	0,3	4,0
Frais d'acquisition	3,34	3,40	3,20	3,6	42,9
Frais d'administration et autres charges techniques nets	3,64	3,73	3,95	4,4	53,1
TOTAL	7,28	7,46	7,45	8,3	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	956,27	954,71	983,71

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement	Montant des capitaux		Variation en %
	Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	
L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)			
2009	1 080,66	1 160,43	7,4
2010	1 155,41	1 246,12	7,9
2011	1 304,34	1 372,75	5,2

CdA seulement	La stabilité des contrats			
	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	% des capitaux
Résiliations	20,52	20,80	25,44	2,0
Rachats	39,43	39,08	59,90	4,6
Réductions	0,59	0,51	0,71	0,1

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 3

Les comptes de l'assurance collective, en cas de vie ou de décès

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	10,85	100,0	14,00	100,0	10,84	0,48	2,67	14,47	100,0	11,31	0,45	2,71
Résultat financier du compte technique	1,96	18,0	2,21	15,3	1,94	0,04	0,23	1,44	10,0	1,30	0,00	0,14
Charges incombant aux réassureurs	1,47	13,6	1,27	8,8	1,47	- 0,69	0,48	1,88	13,0	1,23	0,16	0,49
Total des ressources	14,28	131,6	17,47	120,8	14,26	- 0,17	3,38	17,79	122,9	13,85	0,60	3,34
CHARGES												
Sinistres payés	6,80	62,7	8,70	60,1	6,76	0,22	1,71	9,15	63,2	7,18	0,18	1,78
Accroissement des provisions techniques	0,21	2,0	0,05	0,4	0,25	- 0,69	0,49	0,94	6,5	0,48	0,17	0,30
Frais d'acquisition et d'administration	2,94	27,1	3,20	22,1	2,94	0,06	0,21	3,41	23,6	3,14	0,06	0,20
Participation aux bénéfices	1,47	13,5	1,52	10,5	1,45	0,01	0,05	1,20	8,3	1,03	0,01	0,16
Primes cédées aux réassureurs	1,64	15,1	2,40	16,6	1,64	0,13	0,63	2,29	15,8	1,46	0,17	0,65
Total des charges	13,07	120,4	15,87	109,7	13,05	- 0,27	3,09	16,98	117,4	13,30	0,60	3,09
Transferts net entre catégories	0,23	2,1	0,23	1,6	0,23	0,00	0,00	0,19	1,3	0,19	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,44	13,2	1,80	12,4	1,43	0,10	0,26	0,99	6,9	0,74	0,01	0,25

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,18	0,23	0,42	2,9	11,1
Frais d'acquisition	2,41	2,54	2,56	17,7	67,7
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,54	0,68	0,80	5,5	21,2
TOTAL	3,13	3,45	3,78	23,9	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	75,40	87,88	99,27

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)	Montant des capitaux		Variation en %
	Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	
2009	1 793,98	1 811,55	1,0
2010	1 802,80	1 675,79	- 7,0
2011	1 779,67	1 766,80	- 0,7

CdA seulement La stabilité des contrats	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	% des capitaux
	Résiliations	29,73	34,38	50,08
Rachats	0,37	0,29	0,29	0
Réductions	0,74	0,32	0,41	0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 4

L'assurance vie en unité de compte

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	19,05	100,0	18,76	100,0	18,74	0,02	0,00	17,42	100,0	17,42	0,01	0,00
Résultat financier du compte technique	1,52	8,0	1,52	8,7	1,52	0,00	0,00	1,40	8,0	1,40	0,00	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,59	3,1	0,60	3,4	0,59	0,00	0,00	- 0,05	- 0,3	- 0,05	0,00	0,00
Total des ressources	21,16	111,1	20,88	119,8	20,86	0,02	0,00	18,77	107,7	18,76	0,01	0,00
CHARGES												
Sinistres payés	11,94	62,7	11,90	68,3	11,88	0,01	0,01	14,04	80,6	14,02	0,01	0,01
Accroissement des provisions techniques	2,86	15,0	2,61	15,0	2,61	0,01	- 0,01	- 0,46	- 2,6	- 0,44	0,00	- 0,01
Frais d'acquisition et d'administration	1,44	7,5	1,44	8,3	1,44	0,00	0,00	1,55	8,9	1,55	0,00	0,00
Participation aux bénéfices	0,49	2,6	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,34	1,8	0,34	2,0	0,34	0,00	0,00	0,33	1,9	0,33	0,00	0,00
Total des charges	17,06	89,6	16,78	96,3	16,76	0,01	0,00	15,96	91,6	15,95	0,01	0,00
Transferts net entre catégories	- 2,96	- 15,5	- 2,96	- 17,0	- 2,96	0,00	0,00	- 2,52	- 14,4	- 2,52	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,14	6,0	1,14	6,5	1,13	0,00	0,00	0,30	1,7	0,30	0,00	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,08	0,08	0,05	0,3	3,2
Frais d'acquisition	0,63	0,62	0,64	3,6	39,6
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,81	0,82	0,91	5,3	57,2
TOTAL	1,51	1,52	1,60	9,2	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	219,36	217,48	201,56

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 5

Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmé (branche 26 et PERP)

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	1,87	100,0	2,43	100,0	1,87	0,31	0,25	2,48	100,0	1,91	0,30	0,26
Résultat financier du compte technique	0,81	43,3	1,40	56,4	0,81	0,48	0,11	0,80	32,4	0,56	0,16	0,08
Charges incombant aux réassureurs	0,98	52,2	1,03	41,6	0,98	0,00	0,05	0,58	23,4	0,52	0,00	0,05
Total des ressources	3,66	195,4	4,86	196,3	3,66	0,79	0,41	3,85	155,7	3,00	0,46	0,39
CHARGES												
Sinistres payés	0,66	35,0	1,06	42,7	0,65	0,34	0,07	1,17	47,3	0,75	0,36	0,07
Accroissements des provisions techniques	1,54	82,5	2,20	88,7	1,54	0,41	0,24	1,59	64,1	1,29	0,06	0,24
Frais d'acquisition et d'administration	0,15	7,9	0,18	7,2	0,15	0,02	0,01	0,14	5,8	0,11	0,03	0,00
Participation aux bénéfices	1,02	54,6	1,05	42,6	1,02	0,00	0,03	0,71	28,6	0,68	0,00	0,03
Primes cédées aux réassureurs	0,27	14,6	0,32	13,0	0,27	0,00	0,05	0,32	12,9	0,27	0,00	0,05
Total des charges	3,64	194,6	4,81	194,3	3,64	0,77	0,39	3,93	158,7	3,10	0,44	0,39
TraOferts net entre catégories	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,3	0,01	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	0,02	0,9	0,05	2,0	0,02	0,01	0,02	- 0,07	- 2,7	- 0,09	0,02	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,01	0,01	0,01	0,5	7,2
Frais d'acquisition	0,08	0,09	0,10	4,2	65,9
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,07	0,09	0,04	1,7	26,9
TOTAL	0,16	0,20	0,16	6,4	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	24,56	27,78	29,70

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 6

Les comptes de l'assurance automobile

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	18,27	100,0	18,15	100,0	18,15	18,88	100,0	18,88
Résultat financier du compte technique	1,06	5,8	1,21	6,4	1,21	0,91	4,8	0,91
Charges incombant aux réassureurs	1,30	7,1	1,26	6,7	1,26	1,30	6,9	1,30
Total des ressources	20,63	112,9	20,62	109,3	20,62	21,08	111,7	21,08
CHARGES								
Sinistres payés	13,22	72,3	14,63	77,5	14,63	14,52	76,9	14,52
Accroissement des provisions techniques	0,82	4,5	0,83	4,4	0,83	1,18	6,2	1,18
Frais d'acquisition et d'administration	3,34	18,3	3,75	19,9	3,75	3,88	20,5	3,88
Participation aux bénéficiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Primes cédées aux réassureurs	1,38	7,5	1,35	7,2	1,35	1,40	7,4	1,40
Total des charges	18,75	102,6	20,56	108,9	20,56	20,98	111,2	20,98
RESULTAT TECHNIQUE	0,05	2,3	0,06	0,3	0,06	0,10	0,5	0,10

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,52	1,67	1,72	9,1	30,6
Frais d'acquisition	2,21	2,44	2,53	13,4	45,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,13	1,31	1,35	7,1	24,1
TOTAL	4,86	5,43	5,60	29,6	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	81,6	81,9	88,7	90,6	86,1
- à la fin du 2 ^e exercice	86,1	85,5	91,3	90,2	-
- à la fin du 3 ^e exercice	85,4	85,4	93,3	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	83,5	83,0	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	82,4	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 7

Les comptes de l'assurance de dommages aux biens

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	14,17	100,0	14,03	100,0	14,03	14,86	100,0	14,86
Résultat financier du compte technique	0,50	3,5	0,57	3,8	0,57	0,43	2,9	0,43
Charges incombant aux réassureurs	1,32	9,3	1,28	8,6	1,28	1,08	7,3	1,08
Total des ressources	15,98	112,8	15,88	106,9	15,88	16,38	110,2	16,38
CHARGES								
Sinistres payés	8,24	58,2	9,33	62,8	9,33	9,23	62,1	9,23
Accroissement des provisions techniques	0,41	2,9	0,36	2,4	0,36	0,44	3,0	0,44
Frais d'acquisition et d'administration	3,17	22,4	3,61	24,3	3,61	3,73	25,1	3,73
Participation aux bénéficiaires	0,07	0,5	0,07	0,5	0,07	0,07	0,5	0,07
Primes cédées aux réassureurs	2,15	15,1	2,23	15,0	2,23	2,31	15,5	2,31
Total des charges	14,04	99,1	15,61	105,0	15,61	15,77	106,1	15,77
RESULTAT TECHNIQUE	0,36	17,9	0,29	1,9	0,29	0,61	4,1	0,61

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,03	1,18	1,24	8,3	24,9
Frais d'acquisition	2,19	2,47	2,57	17,3	51,8
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,98	1,14	1,16	7,8	23,3
TOTAL	4,20	4,79	4,97	33,4	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	65,3	67,7	83,3	75,6	70,7
- à la fin du 2 ^e exercice	72,2	71,9	88,6	77,5	-
- à la fin du 3 ^e exercice	69,7	70,9	85,6	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	67,5	69,1	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	66,5	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 8

Les comptes de l'assurance de responsabilité civile

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	3,00	100,0	3,00	100,0	3,00	3,05	100,0	3,05
Résultat financier du compte technique	0,48	16,0	0,54	17,6	0,54	0,46	14,9	0,46
Charges incombant aux réassureurs	0,49	16,4	0,48	15,9	0,48	0,21	6,7	0,21
Total des ressources	3,97	132,3	4,02	131,7	4,02	3,72	121,7	3,72
CHARGES								
Sinistres payés	1,40	46,7	1,57	51,4	1,57	1,56	51,1	1,56
Accroissement des provisions techniques	0,73	24,2	0,67	21,8	0,67	0,27	8,7	0,27
Frais d'acquisition et d'administration	0,56	18,7	0,64	21,0	0,64	0,65	21,4	0,65
Participation aux bénéficiaires	0,00	0,1	0,00	0,1	0,00	0,00	0,1	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,56	18,6	0,58	18,9	0,58	0,54	17,7	0,54
Total des charges	3,25	108,3	3,46	113,2	3,46	3,02	98,9	3,02
RESULTAT TECHNIQUE	0,41	20,5	0,56	18,5	0,56	0,70	22,8	0,70

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,17	0,19	0,21	6,7	24,4
Frais d'acquisition	0,36	0,42	0,43	14,1	50,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,20	0,23	0,22	7,3	25,6
TOTAL	0,73	0,83	0,86	28,1	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	76,7	79,0	80,2	80,0	81,0
- à la fin du 2 ^e exercice	85,3	83,6	81,0	79,1	-
- à la fin du 3 ^e exercice	83,0	84,4	81,6	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	83,2	83,7	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	82,3	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 9

Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	1,30	100,0	1,29	100,0	1,29	1,36	100,0	1,36
Résultat financier du compte technique	0,06	4,4	0,06	4,6	0,06	0,05	3,4	0,05
Charges incombant aux réassureurs	0,72	55,4	0,80	58,9	0,80	0,29	21,0	0,29
Total des ressources	2,08	159,8	2,15	157,8	2,15	1,70	124,4	1,70
CHARGES								
Sinistres payés	1,22	93,8	1,37	100,1	1,37	0,65	47,7	0,65
Accroissement des provisions techniques	0,02	1,6	0,03	2,3	0,03	- 0,01	- 1,0	- 0,01
Frais d'acquisition et d'administration	0,20	15,0	0,22	16,2	0,22	0,22	16,4	0,22
Participation aux bénéfices	0,01	0,6	0,01	0,6	0,01	0,01	0,5	0,01
Primes cédées aux réassureurs	0,64	49,0	0,71	52,3	0,71	0,78	57,1	0,78
Total des charges	2,08	160,0	2,34	171,4	2,34	1,65	120,8	1,65
RESULTAT TECHNIQUE	- 0,16	- 7,8	- 0,19	- 13,6	- 0,19	0,05	3,6	0,05

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,09	0,09	0,07	15,0	24,1
Frais d'acquisition	0,12	0,14	0,14	31,7	48,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,07	0,08	0,08	16,3	27,6
TOTAL	0,28	0,32	0,29	62,9	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 10

Les comptes de l'assurance des divers

Compte de résultat simplifié

Sont regroupés sous l'intitulé « divers » l'assistance, la protection juridique et les pertes pécuniaires diverses.

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010*	% des primes	dont CdA	dont CdM	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM
RESSOURCES										
Primes	3,65	100,0	3,64	100,0	3,60	0,04	3,92	100,0	3,88	0,04
Résultat financier du compte technique	0,09	2,5	0,10	2,5	0,10	0,00	0,06	1,6	0,06	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,51	13,9	0,52	13,1	0,53	- 0,01	0,48	12,3	0,48	0,01
Total des ressources	4,25	116,4	4,25	108,5	4,23	0,02	4,47	113,9	4,42	0,05
CHARGES										
Sinistres payés	1,77	48,6	1,84	47,0	1,82	0,02	1,90	48,4	1,87	0,03
Accroissement des provisions techniques	0,02	0,6	- 0,02	- 0,4	0,02	- 0,03	0,12	3,1	0,12	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	1,32	36,0	1,38	35,2	1,38	0,01	1,50	38,1	1,49	0,01
Participation aux bénéficiaires	0,05	1,5	0,07	1,8	0,07	0,00	0,07	1,9	0,07	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,58	15,8	0,61	15,5	0,60	0,01	0,66	17,0	0,66	0,01
Total des charges	3,74	102,4	3,89	99,1	3,88	0,01	4,25	108,5	4,21	0,05
RESULTAT TECHNIQUE	0,33	16,4	0,36	9,1	0,35	0,01	0,22	5,6	0,21	0,01

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,35	0,35	0,38	9,6	20,0
Frais d'acquisition	1,07	1,10	1,18	30,2	63,2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,27	0,28	0,32	8,0	16,8
TOTAL	1,68	1,73	1,88	47,0	100,0

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	49,6	49,0	53,2	52,7	53,2
- à la fin du 2 ^e exercice	53,9	52,4	54,8	54,5	-
- à la fin du 3 ^e exercice	51,1	52,0	52,7	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	50,6	49,1	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	49,8	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 11

Les comptes de l'assurance transport

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	0,94	100,0	0,84	100,0	0,84	1,03	100,0	1,03
Résultat financier du compte technique	0,06	6,2	0,05	4,8	0,05	0,05	5,2	0,05
Charges incombant aux réassureurs	0,15	15,7	0,14	13,3	0,14	0,15	14,8	0,15
Total des ressources	1,14	121,9	1,02	99,4	1,02	1,24	120,0	1,24
CHARGES								
Sinistres payés	0,73	78,1	0,77	75,2	0,77	0,76	73,6	0,76
Accroissement des provisions techniques	- 0,24	- 26,0	- 0,37	- 35,5	- 0,37	- 0,22	- 21,4	- 0,22
Frais d'acquisition et d'administration	0,24	25,7	0,21	20,0	0,21	0,26	25,0	0,26
Participation aux bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,25	26,8	0,24	23,6	0,24	0,27	26,5	0,27
Total des charges	0,98	104,6	0,86	83,3	0,86	1,07	103,6	1,07
RESULTAT TECHNIQUE	0,13	6,6	0,17	16,1	0,17	0,17	16,4	0,17

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,03	0,04	0,04	4,2	13,4
Frais d'acquisition	0,14	0,12	0,17	16,4	56,6
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,10	0,08	0,09	8,5	30,0
TOTAL	0,28	0,24	0,30	29,1	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 12

Les comptes de l'assurance construction

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	2,25	100,0	2,25	100,0	2,25	2,34	100,0	2,34
Résultat financier du compte technique	0,55	24,3	0,64	27,4	0,64	0,50	21,3	0,50
Charges incombant aux réassureurs	0,34	15,2	0,34	14,7	0,34	0,38	16,5	0,38
Total des ressources	3,14	139,5	3,23	138,4	3,23	3,22	137,7	3,22
CHARGES								
Sinistres payés	1,01	44,6	1,16	49,7	1,16	1,24	53,2	1,24
Accroissement des provisions techniques	0,70	31,1	0,76	32,6	0,76	0,76	32,3	0,76
Frais d'acquisition et d'administration	0,31	14,0	0,37	15,8	0,37	0,38	16,3	0,38
Participation aux bénéfices	0,00	0,1	0,00	0,1	0,00	0,00	0,1	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,39	17,2	0,41	17,5	0,41	0,44	18,8	0,44
Total des charges	2,41	107,0	2,71	115,8	2,71	2,82	120,6	2,82
RESULTAT TECHNIQUE	0,44	21,9	0,53	22,6	0,53	0,40	17,1	0,40

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,12	0,15	0,16	6,7	29,6
Frais d'acquisition	0,21	0,24	0,25	10,8	46,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,10	0,13	0,13	5,5	24,1
TOTAL	0,43	0,52	0,54	36,7	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 13

Les comptes de l'assurance de crédit et caution

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010*	% des primes	dont CdA	dont CdM	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM
RESSOURCES										
Primes	0,93	100,0	0,94	100,0	0,93	0,01	1,01	100,0	0,99	0,01
Résultat financier du compte technique	0,07	7,6	0,07	7,3	0,07	0,00	0,10	9,9	0,10	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,18	19,7	0,18	18,2	0,18	0,00	0,37	36,5	0,37	0,00
Total des ressources	1,18	127,3	1,19	118,8	1,18	0,01	1,47	146,4	1,46	0,01
CHARGES										
Sinistres payés	0,30	32,7	0,31	30,5	0,30	0,00	0,34	33,4	0,33	0,00
Accroissement des provisions techniques	0,09	10,2	0,09	9,2	0,09	0,00	0,18	17,8	0,17	0,01
Frais d'acquisition et d'administration	0,27	29,5	0,28	28,3	0,27	0,01	0,28	27,6	0,27	0,01
Participation aux bénéfices	0,03	2,9	0,03	2,7	0,03	0,00	0,04	3,5	0,04	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,24	25,6	0,24	23,6	0,24	0,00	0,32	32,3	0,32	0,00
Total des charges	0,94	101,0	0,95	94,5	0,94	0,01	1,15	114,7	1,14	0,02
RESULTAT TECHNIQUE	0,24	12,0	0,24	24,3	0,24	0,00	0,32	31,7	0,32	0,00

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,00	0,00	0,02	2,5	6,7
Frais d'acquisition	0,18	0,19	0,18	18,4	60,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,10	0,10	9,5	33,3
TOTAL	0,27	0,29	0,30	30,3	100,0

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 14

Les comptes de l'assurance des dommages corporels

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA non vie	dont CdA vie	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA non vie	dont CdA vie	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	49,97	100,0	10,61	6,68	24,42	8,26	44,89	100,0	10,80	7,14	18,71	8,23
Résultat financier du compte technique	0,99	2,2	0,33	0,34	0,12	0,21	0,69	1,5	0,26	0,28	0,01	0,14
Charges incombant aux réassureurs	6,73	15,0	1,14	1,14	1,95	2,50	7,83	17,4	1,78	1,33	2,12	2,59
Total des ressources	57,69	128,5	12,08	8,16	26,49	10,96	53,40	119,0	12,84	8,76	20,84	10,96
CHARGES												
Sinistres payés	39,36	87,7	6,62	4,95	20,85	6,93	35,42	78,9	7,14	5,16	15,78	7,35
Accroissement des provisions techniques	1,65	3,7	0,50	0,13	0,49	0,53	1,61	3,6	0,41	0,50	0,19	0,51
Frais d'acquisition et d'administration	9,70	21,6	2,86	1,50	4,33	1,01	7,19	16,0	2,49	1,43	2,58	0,69
Participation aux bénéfices	0,23	0,5	0,05	0,09	0,02	0,06	0,22	0,5	0,01	- 0,01	0,04	0,17
Primes cédées aux réassureurs	7,05	15,7	1,45	1,17	1,98	2,44	7,90	17,6	1,83	1,40	2,16	2,52
Total des charges	57,98	129,2	11,49	7,83	27,67	10,98	52,34	116,6	11,88	8,47	20,75	11,24
Transferts net entre catégories	0,05	0,1	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	- 0,30	- 0,7	0,58	0,32	- 1,19	- 0,02	1,09	2,4	0,96	0,31	0,10	- 0,28

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	2,15	2,84	6,3	0,9
Frais d'acquisition	316,84	322,24	717,9	98,1
Frais d'administration et autres charges techniques nets	5,44	3,25	7,2	1,0
TOTAL	324,43	328,33	731,5	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

ISSN : 2112-7891

Directeur de publication : Danièle Nouy

Crédit photos : Jean-Marc Armani

Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Remerciements à Yewei Qi et Malika Zakri pour leur collaboration.

www.acp.banque-france.fr